

## EDITORIAL : Adoption: un enfant pour des parents

**Date de parution:** Vendredi 16 novembre 2007

**Auteur:** Caroline Stevan

Acte fort de L'Arche de Zoé: enlever 103 enfants au Tchad, dont seulement quelques orphelins, pour les faire accueillir par des familles françaises. Si l'ONG clame son innocence et sa bonne foi humanitaire, le monde entier s'est ému de méthodes si cavalières. En permanence, pourtant, des enfants sont pris à leur famille, ou vendus, pour être mis sur le marché de l'adoption internationale. A un bout de la chaîne, des parents indigents à qui des crèches et des avocats véreux font miroiter la perspective d'un revenu régulier; à l'autre bout, des parents plus riches et parfois prêts à tout pour obtenir un enfant. Entre les deux, des gouvernements tantôt inexistantes, tantôt indolents, tantôt complices.

L'adoption a changé de visage. Conçue pour améliorer le quotidien des orphelins, elle s'est répandue lors de la Première Guerre mondiale. Le nombre d'enfants abandonnés a largement diminué avec la démocratisation de la contraception. Les familles désireuses d'accueillir un petit se sont tournées vers l'étranger, dans un but humanitaire affiché. Les ONG ont contribué à sensibiliser l'Occident au sort des enfants vivant dans des zones déshéritées ou en conflit.

Aujourd'hui, le nombre de «petits malheureux» disponibles pour l'adoption internationale ne cesse de diminuer. Les familles d'accueil, pourtant, sont de plus en plus nombreuses; l'enfant est devenu un droit, au même titre que le logement ou la dignité. Et l'on est passé de la recherche de parents pour un bébé à la quête d'un bébé pour des parents. Certains, ainsi, cautionnent - sans forcément s'en rendre compte - les méthodes d'avocats et d'«orphelinats» sans scrupule qui vendent les bambins comme d'autres les diamants et les armes. Toujours sous le couvert de l'humanitaire. Page 3

© Le Temps. Droits de reproduction et de diffusion réservés. [www.letemps.ch](http://www.letemps.ch)  
<http://www.letemps.ch/template/print.asp?article=219483>

## TEMPS FORT : A Haïti, un système détenu par des crèches et des avocats sans scrupule

**Date de parution:** Vendredi 16 novembre 2007

**Auteur:** Caroline Stevan

### **Neuf enfants adoptés sur dix ne sont pas orphelins.**

«Horizon de l'espoir», «Cœur de lumière», «Coin descieux»... Port-au-Prince compte officiellement une cinquantaine de crèches. En réalité beaucoup plus. Toutes proposent des enfants à l'adoption internationale. Les hôtels chics plantés sur les hauteurs de la capitale regorgent de familles fraîchement constituées. Là, une Française essaie de déridier un minuscule gamin, à côté un couple cajole avec ostentation son nouvel enfant. Quelque 2500 petits Haïtiens quittent l'île chaque année, la moitié à destination de l'Hexagone. Neuf sur dix ne sont pas orphelins mais confiés aux pouponnières par leur famille, en attendant des jours meilleurs et dans l'espoir de recevoir régulièrement de l'argent grâce à ce bébé placé à l'étranger. «Les avocats ou les responsables de crèche font signer une décharge aux parents biologiques, par laquelle ils acceptent de donner l'enfant à l'adoption. Mais la plupart sont analphabètes et ne savent pas à quoi ils s'engagent», dénonce Marlène Hofstetter, responsable des adoptions pour la fondation Terre des hommes et auteure d'un rapport sur l'adoption en Haïti.

Si nombre de crèches œuvrent officiellement pour «tirer les gamins de la misère», d'autres affichent

clairement la couleur. Leurs sites internet étalent photos de marmots et grille tarifaire; les futurs parents n'ont plus qu'à choisir. Certaines vont jusqu'à racoler dans les villages lorsque la demande ne correspond pas aux petits qu'elles ont «en magasin».

Terre des hommes a décidé d'agir activement pour endiguer le phénomène. La semaine dernière, Marlène Hofstetter était à Port-au-Prince afin de proposer un projet de loi destiné à lutter contre le trafic d'enfants. Le texte, rédigé en collaboration avec les autorités, vise notamment à replacer l'Etat au cœur de la procédure. Les crèches, ainsi, sont invitées à signaler aux services sociaux l'arrivée d'un nouvel enfant dans les 24 heures. L'administration se charge alors d'enquêter et de déterminer si le bébé est adoptable.

L'adoption plénière est en outre imposée; le bambin coupe les liens officiels avec son Etat et sa famille d'origine, mais bénéficie des mêmes droits qu'un enfant biologique dans son nouveau pays (nationalité, assurance sociale...). «Cela permet d'éviter que les crèches ne fassent miroiter un futur revenu aux parents biologiques», argue Marlène Hofstetter. La pauvreté n'est d'ailleurs plus considérée comme une raison suffisante d'abandonner un nourrisson. Les dossiers de demande d'enfants, enfin, doivent être adressés par des intermédiaires agréés et non plus par des particuliers. «Les crèches ont évidemment tiqué car on leur enlève le pain de la bouche, note la responsable du secteur adoption de Terre des hommes. Une adoption internationale rapporte aujourd'hui 15000 à 20000 dollars, ce ne sera plus possible avec cette nouvelle loi.» Le texte doit encore être approuvé par le parlement haïtien. Dès que le tiers de députés actuellement manquant aura regagné l'hémicycle...

© Le Temps. Droits de reproduction et de diffusion réservés. [www.letemps.ch](http://www.letemps.ch)  
<http://www.letemps.ch/template/print.asp?article=219441>

## TEMPS FORT : Des femmes enceintes pour vendre leurs bébés

**Date de parution:** Vendredi 16 novembre 2007

**Auteur:** Caroline Stevan

### **Le Guatemala est le troisième pays au monde à fournir des enfants.**

Des délais de procédure très courts, une juridiction inexistante et des bébés à la peau relativement claire, le Guatemala a tout pour attirer des Occidentaux pressés d'adopter. Près de 5000 enfants quittent la contrée chaque année, plaçant le pays au troisième rang des adoptions internationales derrière la Chine et la Russie, des Etats largement plus peuplés. L'offre, pourtant, est encore inférieure à la demande.

«Tout est bon pour trouver des bébés, note Claudia Rivera Meza, directrice au Guatemala de l'ONG Casa Alianza. Deux cent trente bébés ont été volés entre janvier et juin de cette année. Les avocats font également paraître des annonces dans les journaux du type: «Vous êtes jeune, enceinte, désespérée. Nous allons vous aider.» Ils s'en prennent à des femmes vulnérables et leur offrent 500 ou 1000 dollars contre un petit, ce qui permet de subvenir aux besoins de la famille pendant presque une année.» Les avocats, eux, toucheront entre 20000 et 30000 dollars par enfant. «A l'extrême, certaines tombent enceintes à la chaîne et vendent les nourrissons, c'est devenu leur moyen de subsistance, déplore Claudia Rivera Meza. Elles n'attendent même pas le terme de la grossesse pour accoucher mais demandent des césariennes à sept mois, histoire de ne pas perdre de temps sur le prochain enfant.» On les appelle les «vientres alquilados», les ventres loués.

La très grande majorité de ces bambins sont adoptés par des familles américaines. En 2006, 4750 petits Guatémaltèques ont été accueillis aux Etats-Unis, 24 en Grande-Bretagne, 17 en Israël, 9 en Italie et 6 en Espagne. La Suisse a interdit les adoptions dans ce pays. 97% des procédures sont réalisées par les avocats, sans contrôle des autorités. Il suffit qu'une femme se présente avec un nourrisson et signe un papier pour que les formalités soient lancées. «On ne sait pas si elle est vraiment la mère, on ne cherche pas à connaître ses motivations et on ne propose surtout pas de délai de réflexion», argue la directrice de Casa Alianza.

Le Guatemala a ratifié la Convention de La Haye le mois dernier. Le texte, paraphé en 1993, vise à «prévenir l'enlèvement, la vente ou la traite d'enfants». Il stipule notamment que l'adoption internationale doit être envisagée en dernier recours, si aucune solution n'a pu être trouvée dans le pays d'origine. «Les autorités doivent maintenant mettre les lois nationales à niveau, mais cela traîne

car il y a beaucoup d'intérêts en jeu, souligne encore Claudia Rivera Meza. Certains sénateurs possèdent des agences d'adoption et l'administration est complètement corrompue.» La Convention devrait entrer en vigueur en avril. En attendant, les adoptions internationales redoublent: en ce moment 38 enfants quittent chaque jour le Guatemala pour les Etats-Unis.

© Le Temps. Droits de reproduction et de diffusion réservés. [www.letemps.ch](http://www.letemps.ch)  
<http://www.letemps.ch/template/print.asp?article=219454>

## TEMPS FORT : «Les parents adoptifs sont un lobby puissant»

**Date de parution:** Vendredi 16 novembre 2007  
**Auteur:** Caroline Stevan

**L'analyse de Marlène Hofstetter, responsable des adoptions pour la fondation Terre des hommes.**

Le Temps: Hormis Haïti et le Guatemala, quels sont les trous noirs de l'adoption internationale?  
Marlène Hofstetter: Le Népal, où le système est géré par les crèches qui envoient des rabatteurs dans les campagnes. La situation est devenue telle que le gouvernement a décidé de stopper toutes les adoptions au printemps dernier: 440 dossiers restent en suspens, entre la France, l'Espagne et l'Italie, et ces trois gouvernements font pression sur Katmandou pour régulariser la situation des enfants, sans demander d'enquête sur leur provenance. Le Cambodge, le Vietnam et la Russie sont d'autres pays où la situation est catastrophique. Ce sont tous des gouvernements qui n'ont pas ratifié la Convention de La Haye. En réalité, les problèmes surviennent lorsque les autorités n'interviennent pas dans la procédure. On ne vérifie pas l'adoptabilité des bébés alors que, dans la plupart des cas, ils proviennent de familles intactes.

- Vous évoquiez la pression des gouvernements occidentaux...  
- Les parents adoptifs sont un lobby puissant et leurs pays ont le souci de leur procurer des gamins. La France, par exemple - comme la Suisse - autorise l'adoption privée, ce qui augmente les risques de dérives car il est alors très difficile de vérifier les procédures. L'Espagne et l'Italie, de leur côté, imposent une foule d'intermédiaires dans les pays, ce qui multiplie les dossiers de demande d'enfants. Et je ne vous parle même pas des Etats-Unis, qui n'ont pas ratifié la Convention de La Haye! Les pays «fournisseurs» se retrouvent inondés de dossiers de parents alors qu'ils n'ont pas assez de bébés à proposer. C'est la porte ouverte à tous les abus.

- Qu'en est-il de la Suisse?  
- La Suisse a une autorité centrale responsable de traiter avec les pays ayant ratifié la Convention de La Haye. On ne se soucie pas des autres alors que ce sont ceux qui posent problème! Tout le monde se renvoie la balle, de Berne aux cantons en passant par les ambassades. Cela dit, les ambassades sont dans l'embarras car elles interviennent en bout de course; le visa est la dernière étape de la procédure et il est difficile de le refuser quand les parents se présentent avec le bébé dans les bras. Il n'y a pas de lobby des adoptants en Suisse, ce qui n'empêche pas les autorités de vouloir couvrir la demande.

© Le Temps. Droits de reproduction et de diffusion réservés. [www.letemps.ch](http://www.letemps.ch)  
<http://www.letemps.ch/template/print.asp?article=219445>

## TEMPS FORT : «Je n'ai pas l'impression que la Suisse soit passive»

**Date de parution:** Vendredi 16 novembre 2007  
**Auteur:** Caroline Stevan

## **L'analyse de David Urwyler, chef de l'Autorité centrale fédérale.**

Le Temps: Qui se charge de vérifier que les enfants sont bien adoptables?

David Urwyler: Si le pays d'origine est signataire de la Convention de La Haye, l'autorité centrale dudit pays décide de l'attribution ou non d'un enfant. Le couple et le canton donnent ensuite leur accord. Si l'Etat n'est pas conventionné, l'ambassade de Suisse doit vérifier les documents avant d'établir le visa. A ce moment-là, la procédure d'adoption a souvent déjà été réalisée. Une ambassade n'est pas une autorité spécialisée dans la protection de l'enfance, et les contrôles de papiers sont parfois difficiles à faire. Dans beaucoup de cas, les documents sont établis par une autorité compétente, il est donc délicat de la remettre en cause.

- Pourquoi la Suisse n'interdit-elle pas les adoptions dans tous les pays à risque?
- Qu'est-ce qu'un pays à risque? Est-ce que l'on aide les enfants des institutions avec un blocage? Ces dernières années, la Suisse a bloqué les adoptions au Cambodge et au Guatemala. Pour les pays non conventionnés, il appartient aux cantons de décider, mais il faut de solides suspicions.
- Certaines ONG accusent les Etats occidentaux de mettre la pression sur les pays pauvres afin d'obtenir plus d'enfants.
- C'est un peu exagéré pour la Suisse, vu la taille du pays, mais certainement juste d'un point de vue plus général. La demande de petits en bonne santé est plus forte que le nombre de bambins disponibles.
- D'autres vous accusent d'être passifs concernant les abus...
- Je n'ai pas l'impression que la Suisse soit passive. Nos intermédiaires demandent des tarifs plus modestes que dans nombre d'autres pays. Cela limite déjà les abus, même si la moitié des adoptions ne passent pas par des intermédiaires.
- Pourquoi la Suisse autorise-t-elle les adoptions privées, qui sont souvent le cadre de dérapages?
- Je ne parlerais pas d'adoption privée, mais plutôt d'adoption sans passer par un intermédiaire agréé. Pour pouvoir adopter, il faut une autorisation du Canton et un visa, ce n'est donc jamais une affaire privée. La question a été tranchée au cours d'un débat parlementaire. Il n'y aurait actuellement pas assez de structures compétentes pour répondre à toutes les demandes d'adoption en Suisse si l'on rendait les intermédiaires obligatoires.

© Le Temps. Droits de reproduction et de diffusion réservés. [www.letemps.ch](http://www.letemps.ch)  
<http://www.letemps.ch/template/print.asp?article=219433>